



Dossier de surendettement et mariage sous contrat

Par **TERRY1970**, le **30/10/2015** à **16:30**

Bonjour,

Il y a 5 ans je me suis remarié avec un contrat en séparation de biens.

Aujourd'hui ma vie professionnelle et financière est devenue cataclysmique j'ai une dette perso de plus de 1,5 millions d'€ (maison, amendes pénales, banque, crédits, passif de la liquidation judiciaire, etc...) et pas de revenus ou presque (smic et encore pas tout les mois). J'ai la possibilité de faire un dossier de surendettement auprès de la BDF mais ma question est :

Est-ce que mon conjoint (mariage en séparation de biens en 2010) doit être obligatoirement mon co-débiteur ? Sachant que nous avons une dette en commun les impôts ... 30 000 euros ... Le reste de la dette est à mon nom...

Merci de m'éclairer de vos "lanternes" même si vous êtes une vessie...